

**Non à « karchérisation » du
code de l'environnement !**

Patrick Devedjian, à l'occasion d'un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de relance a annoncé la suppression de procédures d'enquêtes publiques. Cette annonce intervient à la suite d'une réforme votée au mois de janvier qui assouplit déjà les conditions d'autorisation des activités industrielles au détriment de la protection de l'environnement. Patrick Devedjian a annoncé avoir soumis à la consultation interministérielle un texte visant à relever le seuil de déclenchement des enquêtes publiques. En clair : le but est de permettre l'autorisation d'un maximum de projets à risques sans concertation ni information du public (riverains, associations, élus, etc...)

Pour Sébastien Genest, Président de FNE : « *la création des enquêtes publiques environnementales par la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 est un progrès démocratique pour lequel les associations se sont battues. Sa remise en cause est un scandale !* » « *Cette annonce, réalisée sans aucune consultation préalable, n'a aucun intérêt ni économique ni écologique. Pire, elle sous-entend que l'écologie ne rime pas avec économie, cette vieille erreur que les acteurs du grenelle avaient pourtant enterrée. Décidément, certains font tout pour que ce plan de relance ne soit pas vert mais bien gris foncé* ».

Oui à la simplification, non à la régression. Pour Arnaud Gossement, porte parole de FNE : « *Cette annonce n'a pas de sens. L'urgence est d'améliorer pas de supprimer les enquêtes publiques. L'urgence pour la France est de se conformer à ses engagements européens et internationaux. L'urgence est de faire en sorte que les citoyens aient envie de participer aux enquêtes publiques ! L'urgence n'est pas de karchériser le code de l'environnement !* ».

Pour FNE, il faut réfléchir à la raison pour laquelle le public pourrait boudier certaines enquêtes publiques. A l'évidence, le public a parfois l'impression que les jeux sont faits et les projets ficelés avant même la consultation. De plus, pendant l'enquête publique, les conditions de participation et d'accès à l'information pourraient être grandement améliorés... FNE note que la suppression plutôt que l'amélioration des procédures de concertation peut conduire la France à être en infraction avec ses engagements européens. FNE réclame depuis longtemps le respect des dispositions de la convention signée à Aarhus en 1998 aux termes desquelles le public doit être consulté.

Cette annonce d'une suppression d'enquêtes publiques vient s'ajouter à la réforme dite du « 3e régime » que FNE combat avec acharnement dans son principe même. La loi portant plan de relance votée le 17 janvier dernier prévoit en effet un assouplissement des conditions d'autorisation de la plupart des installations classées soumises à autorisation au détriment de l'évaluation environnementale, de la concertation etc...
Communiqué FNE

L'Assemblée Générale du CREPAN

se tiendra le 15 Mai 2009 à 17h30 à la Maison des ressources associatives. Rue Neuve Bourg L'Abbé, Caen. 4 sièges seront à renouveler au Conseil d'Administration. Un appel à candidature est lancé à cette occasion. Contacter la présidente ou les membres du CA.

Envoyez votre pouvoir
si vous ne pouvez pas venir

Les Amis de la Terre Royaume-Uni ont chargé un cabinet d'étude indépendant de calculer les émissions de gaz à effet de serre liées au changement d'affectation des sols. Au Royaume-Uni, les agrocarburants utilisés proviennent essentiellement du Brésil, d'Argentine et des Etats-Unis. Dans ces pays, l'expansion colossale de la culture des agrocarburants nécessite de nouvelles terres qui sont prises en partie sur des écosystèmes naturels (forêts tropicales, forêts sèches, tourbières, etc). Ces écosystèmes stockent d'énormes quantités de carbone, et leur mise en culture libère le carbone stocké dans la biomasse et dans le sol. L'étude conclut qu'en terme d'émissions, les agrocarburants utilisés depuis un an au Royaume-Uni correspondent à 500 000 voitures supplémentaires sur les routes.
CJ d'après site des «Amis de la Terre»

**BIODIVERSITE**

Enfin reconnue, depuis le 24 mars, comme une cause mondiale, et comme l'est déjà le changement climatique. Ainsi en ont décidé les ministres du G8 et ceux des pays émergents. Les Etats-Unis étaient cette fois présents dans les négociations environnementales aboutissant à une charte en 25 points sur la biodiversité. La survie de certaines d'espèces animales et végétales est actuellement incertaine et nécessite une action rapide de sauvegarde. JB

Pesticides et Parkinson

Une étude américaine montre que l'exposition aux pesticides Manèbe et/ou Paraquat par l'environnement (dans les 500m de la zone d'utilisation) augmente en moyenne de 75% le risque de développer la maladie de parkinson chez les personnes exposées. Le risque est maximum chez les sujets exposés jeunes chez qui le risque est multiplié par 2.27 suite à l'exposition à un de ces deux pesticides ou multiplié par 4.17 en cas d'exposition aux deux pesticides.

L'étude complète :

<http://aje.oxfordjournals.org/cgi/content/abstract/169/8/919>

American Journal of Epidemiology

Remarque: L'utilisation du paraquat est maintenant interdite en France. En revanche le manèbe peut être retrouvé dans les produits agricoles mais aussi dans certains produits pour le jardin (rosiers en particulier).

Pesticides et cancers

Une étude brésilienne montre une relation entre les chiffres de vente des pesticides rapportés au nombre d'habitants dans 11 états et certains cancers (prostate, lèvres, leucémies, larynx...). Les états ayant les plus fortes ventes de pesticides par habitant présentaient les chiffres les plus élevés de mortalité pour tous ces cancers .

L'étude complète :

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/18838335>

D'après PubMed

EPR et THR

Au Conseil Général de la Manche, la construction de l'EPR de Flamanville avait été approuvée en Juin 2004. Depuis de nombreuses oppositions se sont exprimées contre les lignes THT. Cinq ans après, l'enthousiasme est en baisse. Mais un EPR sans THT, c'est quoi ??

Finalement, le CG a opté pour un avis favorable assorti de plusieurs réserves: une étude épidémiologique, indépendante, sur l'effet des champs électromagnétiques et une distance entre ligne et habitations de 300mètres au lieu de 100.

JB



Le geai des chênes, susceptible d'être classé nuisible dans chacun des départements français, alors que son rôle est bénéfique à la forêt.

Evolution législative de la gestion des espèces dites nuisibles

M. Pierre Lang, député, a été chargé par Jean-Louis Borloo d'un rapport en vue de modifier la législation concernant les espèces dites « nuisibles ». Dans une interview donnée au journal le Progrès de Lyon, le député indique : « L'idée étant de créer

une législation et une réglementation nationale des espèces concernées qui mettent les chasseurs et les piégeurs à l'abri des recours systématiques des associations contre les arrêtés préfectoraux. Il existe actuellement une fragilité juridique de ces arrêtés ».

Les intentions du gouvernement sur le sujet sont donc clairement exposées au cas où quelqu'un aurait eu un doute ! Pas de pitié par exemple pour les petites bêtes (mustélinés : martre, putois, belette) qui menacent le gibier coûteusement élevé par les chasseurs même si elles ont un rôle de régulation des rongeurs qui mettent en danger les récoltes et la santé publique. Au cas où ces derniers prolifèreraient, la réponse est toute prête : mettre de la mort au rat ce qui a pour conséquence d'intoxiquer de nombreuses autres espèces de la faune sauvage (déjà fait dans certains départements). Continuons comme cela, on a tout compris !

CJ



Stevia

La Stevia est une plante originaire du Paraguay dont les feuilles sucrées 200 fois plus que

le saccharose. Naturel, sans calorie, l'extrait de Stevia utilisé depuis plus de 30 ans au Japon est idéal pour les diabétiques. Mais cet additif alimentaire était interdit, comme la culture de la Stevia, en Europe comme aux États-Unis, sous la

pression des lobbies du sucre. Les experts de la FAO-OMS ont approuvé son utilisation. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont autorisé la Stevia comme additif alimentaire. Pepsi avec Purevia et Coca avec Truvia fabriquent maintenant des sodas à base de Stevia. Qu'attend donc l'Europe ? JB

AG 15 Mai 2009

 CREPAN